Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 10 (1865)

Heft: (10): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue

Militaire Suisse

Artikel: Méthode de dressage du cheval de troupe

Autor: Tronchin

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-330554

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

21 juin. Construction d'un pont près de Bremgarten, pour 5 heures du soir; après en avoir fait usage: repliement de ce pont sur la rive droite et bivouac sur cette rive.

22 juin. A midi, passage d'un bataillon et de deux compagnies de carabiniers en amont de Mellingen, à l'aide d'un pont volant de moyenne grandeur; de plus, avant 4 heures de l'après-midi, construction d'un pont en aval de Mellingen. Le soir, repliement du pont sur la rive droite et bivouac sur cette rive.

23 juin. Tenir prêt pour midi, près de Fahrwindisch, un grand pont volant destiné au passage de : un bataillon, une compagnie de carabiniers, quatres pièce attelées et une compagnie de dragons. Après cela repliement du pont, chargement du matériel sur les haquets et retour à Brugg.

Une reconnaissance faite sur le parcours susmentionné avait constaté qu'en fait de matériel de circonstance l'on n'y trouverait point de bateaux de commerce, mais qu'en revanche on pourrait facilement s'y procurer des bois pour poutrelles et madriers.

L'on avait reconnu, en outre, que sur tous les points choisis pour cela la Reuss pouvait être franchie aisément à l'aide de 7 unités de pont; enfin qu'à partir de Bremgarten, en aval, le transport par eau, avec le secours de bons bateliers de *rivière*, s'effectuerait sans danger, malgré plusieurs passages difficiles.

Par ce moyen l'on réalisait une notable économie sur les frais de transport, sans porter le moindre préjudice aux manœuvres, et l'on évitait de dépasser les allocations du budget, chose, dit-on, assez rare et difficile.

L'équipage, composé de 21 haquets et d'une forge de campagne, partit donc de Brugg le 21 juin dès l'aube, à l'aide d'un bonattelage de chevaux de réquisition. Au bout de 4 heures et demie de marche l'on atteignit Bremgarten, après avoir passé par Mülligen, Birrhard, Mellingen et Göslikon.

(A suivre.)

MÉTHODE DE DRESSAGE DU CHEVAL DE TROUPE (*)

∞∞∞

Dans un article publié en 1863 dans la Revue militaire, nous avons mentionné une nouvelle méthode d'équitation, mise en usage, avec succès, dans la division de cavalerie de Lyon, par M. Bonnie, capitaine au deuxième lanciers.

^{(&#}x27;) Ministère de la guerre, méthode de dressage du cheval de troupe. — Paris 1864. Librairie militaire de J. Dumaine.

Cette méthode a été depuis lors l'objet de l'examen d'une commission militaire réunie à Paris et composée de généraux de division inspecteurs-généraux, puis elle a été appliquée avec succès à l'école impériale de cavalerie de Saumur et, en 1864, au camp de Luneville, à Versailles et à Tarbes, dans quinze régiments de cavalerie (cuirassiers, dragons, chasseurs, hussards).

Les espérances que les premiers essais avaient fait concevoir se sont pleinement réalisées, et il est resté bien acquis, que des chevaux entièrement neufs, mal conformés ou rétifs, ont été très rapidement dressés et que leurs allures se sont développées sensiblement. On peut donc bien augurer de cette méthode qui est vivement recommandée aux corps par le ministère de la guerre, qui vient de donner l'ordre de l'employer de préférence à toute autre. Cette innovation est une conséquence obligée de l'adoption du travail individuel et de l'abandon partiel du travail d'ensemble, travail individuel qui doit amener la cavalerie à une mobilité plus grande et à une action plus en rapport avec les progrès des autres armes.

La manière dont cette nouvelle méthode préconise le travail à l'extérieur et l'entraînement, nous a paru une nouveauté et avait été jusqu'ici peu appliquée dans les troupes à cheval, où, hormis dans de certains corps de cavalerie légère, on avait plutôt une tendance à l'engraissement du cheval et à des ménagements exagérés d'allures. Amener le cheval de guerre à développer ses allures, à acquérir le fonds nécessaire pour supporter les longues traites, sans de trop grandes fatigues, serait certainement arriver à un grand degré de perfection pour une cavalerie de ligne (*).

M. Bonnie divise le travail du dressage en deux périodes, susceptibles au besoin d'être réunies en une seule.

Dans la première, avant cinq ans, on développe par une espèce de gymnastique la vigueur du jeune cheval en l'assouplissant.

Dans la seconde, après cinq ans, on complète l'instruction et on donne le fond et la vitesse par un entraînement progressif.

Voici d'ailleurs la suite des progressions du dressage du cheval.

PREMIÈRE PÉRIODE. — AVANT CINQ ANS.

Se divise en trois parties : Travail à pied. — Travail à cheval en place. — Travail à cheval en marchant.

Mouvements préparatoires.

Progression: Leçon du montoir. — Marcher. — Arrêter.

^(*) La commission de cavalerie réunie à Paris a constaté que les chevaux ainsi entrainés avaient parcouru, au galop, sans paquetage il est vrai, 3,500 mètres en 5 minutes et fourni immédiatement après une charge de un kilomètre.

Travail à pied.

Progression: Porter le cheval en avant.— Reculer.— Rotation des hanches autour des épaules. — Appuyer. — Mobilisation de la mâchoire.

Travail à cheval en place.

Progression: Travail de l'avant-main. — Mobilisation de la mâchoire par les rênes de la bride. — Travail de l'arrière-main. — Rotation des hanches autour des épaules.

Travail à cheval en marchant (pas et trot).

Progression: Marcher au pas sur la ligne droite. — Arrêter. — Changement de direction. — Appuyer dans le changement de direction diagonal. — Appuyer tête et croupe au mur.

Travail à volonté au trot.

Progression: Préparation au galop (à pied.) — Habituer les chevaux aux feux, armes et bruits de guerre.

DEUXIÈME PÉRIODE. — LE CHEVAL AYANT CINQ ANS.

Travail au galop.

Progression: Départ au galop. — Galop en cercle, en reprise. — Galop en ligne droite, en reprise. — Changement de pied.

De l'éperon.

Progression: Saut du fossé et de la barrière. — Allongement et ralentissement des allures. — Travail en peloton.

TRAVAIL A L'EXTÉRIEUR ET ENTRAINEMENT.

Si le dressage se fait avec des chevaux ayant plus de cinq ans, la même progression sera rigoureusement suivie, mais sans interruption, ni division de périodes, de manière que cette instruction soit donnée en 60 jours de travail environ.

En résumé, « l'Instruction a le précieux avantage de pouvoir être » appliquée aux chevaux de remonte, dès leur arrivée au régiment.

- » En observant les prescriptions et la gradation qu'elle indique, on ne
- » soumet le jeune cheval qu'à des exercices peu fatigants, et l'on
- » n'exige de lui que des mouvements très modérés. Le cavalier, par
- » la progression même de ces mouvements, est obligé de faire un
- » emploi nécessaire des principes d'équitation qui lui sont enseignés;
- » il les comprend mieux, s'en pénètre davantage et l'on peut dire
- » avec vérité, qu'en travaillant à dresser son cheval, il se perfectionne
- » considérablement lui-même dans l'art de s'en servir. »

On reprochera peut-être à cette méthode, qu'elle n'est pas une nouveauté, quelle se base sur des principes équestres déjà depuis longtemps connus, qu'au fond c'est un éclectisme habile, élevé sur des méthodes précédentes; la chose peut être vraie, mais en attendant, elle résume, croyons-nous, en quelques pages, des idées saines d'équitation militaire.

Au moment où le département militaire fédéral cherche à perfectionner l'équitation militaire dans nos écoles fédérales, et s'occupe même de la rédaction d'un manuel uniforme d'équitation pour les troupes à cheval, nous avons jugé utile de faire connaître aux lecteurs de la Revue militaire cette nouvelle méthode de dressage du cheval de troupe, qui vient d'être expérimentée avec succès et introduite dans l'armée française, méthode qui nous a paru à la fois simple, pratique et rationnelle.

Ls TRONCHIN, lieutenant.-colonel fédéral.

DE L'ÉCOLE DE BATTERIE ET DE BRIGADE.

(C)

Nous communiquons ci-après à nos lecteurs le texte de la pétition adressée au département militaire fédéral par la réunion d'officiers d'artillerie qui a eu lieu le 25 février à Lausanne et dont nous avons fait précédemment mention.

AU DÉPARTEMENT MILITAIRE FÉDÉRAL.

Monsieur le chef du Département,

Ensuite de l'avis rendu public qu'une commission composée de MM. les colonels d'artillerie Hammer, Wehrli, Schædler et Fornaro était chargée de s'occuper de la révision des règlements de manœuvre de l'école de batterie et de brigade, une quinzaine d'officiers de tout grade se sont réunis à Lausanne le 25 février pour s'entretenir familièrement de cette question. Après une discussion aussi approfondie que possible, l'assemblée a constaté avec satisfaction que les règlements actuels présentent sur leurs devanciers des avantages incontestables et que leurs dispositions essentielles laissent peu à désirer.

Cependant, la révision de ces règlements étant décidée, ils prennent la liberté respectueuse de formuler le vœu que les bases sur lesquelles ils reposent soient conservées dans toutes leurs dispositions essentielles et que les modifications nouvelles s'opèrent dans le sens de l'abandon de quelques manœuvres reconnues compliquées et peu pratiques et de la simplification, partout où faire se pourra, de celles qui seront conservées.